

## Petit marchand Programme d'interchange

Guide pratique pour les petites entreprises





## Résumé

Visa demeure dévouée à habiliter les entrepreneurs et les chefs d'entreprise.

Conformément à notre engagement volontaire concernant l'interchange, Visa lance le Programme d'interchange pour les petits marchands. Les entreprises qualifiées bénéficieront de taux d'interchange plus bas sur les transactions de crédit à la consommation nationales traitées au Canada.

## Exigences

Les entreprises sont admissibles à ce programme si leur volume Visa est égal ou inférieur à **300 000 \$ CA** par année. \*

Veuillez communiquer avec votre acquéreur ou votre facilitateur de paiement si vous avez des questions.

\*Des règles commerciales supplémentaires peuvent s'appliquer

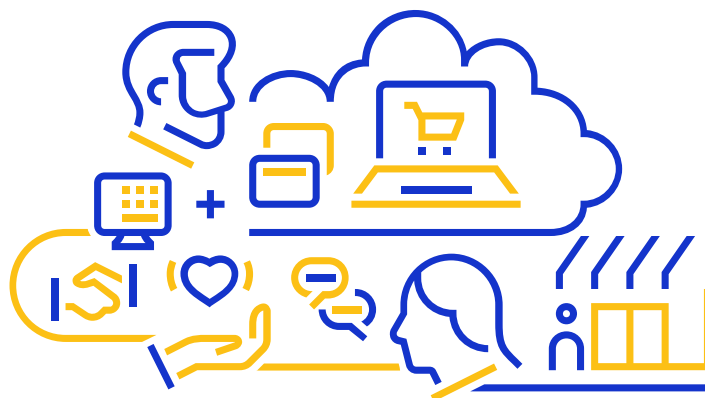
# Taux d'interchange

Les taux du Programme d'interchange pour les petits marchands sont les suivants :

Programme de taux	De base (Classique, Or, Platine)	Visa Infinite	Visa Infinite Privilege
Petit marchand Avec présence de la carte*	0,81 %	0,99 %	1,80 %
Petit marchand Sans présence de la carte (Tokénisé)**	1,25 %	1,50 %	2,25 %
Petit marchand Sans présence de la carte**	1,30 %	1,55 %	2,30 %

\* Moyenne d'interchange mixte de 0,95 %

\*\* Un rabais de 10 points de base sur les tarifs en vigueur sans présence de la carte



## FAQ

1. Quelle est la date de lancement du programme d'interchange pour les petits marchands?

*Le programme d'interchange pour les petits marchands entrera en vigueur le 19 octobre 2024.*

2. Ce programme m'intéresse pour mon entreprise, quel est le processus d'inscription et comment puis-je m'impliquer?

*Visa et les acquéreurs se sont associés pour désigner les marchands admissibles. Cette liste définie de marchands sera automatiquement inscrite.*

3. Que se passe-t-il si mon entreprise répond aux exigences de volume, mais que je n'obtiens pas les tarifs?

*Veillez faire appel à votre acquéreur ou facilitateur de paiement pour bien comprendre votre statut. Des règles supplémentaires s'appliquent et peuvent avoir une incidence sur votre admissibilité à ce programme.*

## Suite de la FAQ

4. Que faire si mon entreprise ne répond pas aux exigences du programme? Quels tarifs vais-je obtenir?

*Visa dispose de divers programmes qui différencient l'interchange en fonction d'un certain nombre de facteurs différents, notamment l'industrie et le canal.*

*Veillez consulter le Guide d'interchange qui se trouve dans le lien sous la section Ressources supplémentaires pour obtenir de plus amples renseignements.*

5. Pendant combien de temps mon entreprise bénéficiera-t-elle du programme? Y a-t-il une période définie ou c'est variable?

*Si votre entreprise est admissible, vous bénéficierez du programme pendant une durée de 12 mois à compter d'avril. Vous devrez répondre aux critères du programme pour chaque nouvelle année.*

*Visa et votre acquéreur ou facilitateur de paiement effectueront périodiquement des vérifications de seuil pour s'assurer que les exigences du programme sont respectées.*

6. Que signifie volume pour Visa?

*Le volume fait référence au volume total des ventes Visa pour les transactions au Canada et transfrontalières effectuées avec un produit de crédit, de débit ou prépayé Visa.*

## Suite de la FAQ

### 7. Quelles transactions sont admissibles à ce programme?

*Les taux d'interchange du programme s'appliquent aux transactions de crédit à la consommation au Canada : de base (classique, or, platine), Visa Infinite et Visa Infinite Privilege.*

### 8. Les transactions internationales sont-elles admissibles à ce programme tarifaire?

*Le Programme d'interchange pour les petits marchands s'applique aux transactions de crédit à la consommation au Canada.*

### 9. Qu'est-ce qu'un acquéreur?

*Un acquéreur est une institution financière qui enregistre les marchands pour accepter les paiements et s'assure qu'ils sont payés pour ces transactions.*

### 10. Qu'est-ce qu'un facilitateur de paiement?

*Un facilitateur de paiement est un intermédiaire entre un marchand et un acquéreur qui simplifie le processus d'acceptation des paiements électroniques au nom du marchand.*

## Ressources supplémentaires

Pour en savoir plus sur le programme d'interchange pour petits marchands ou sur l'interchange, veuillez visiter :

[Comprendre les taux d'interchange Visa](#)

